

COMITE SYNDICAL DU 18 DÉCEMBRE 2025

Délibération n° 2025-V- 002

Débat d'orientations budgétaires 2026

Le dix-huit décembre deux mille vingt-cinq, à quatorze heures, le Comité syndical, convoqué le onze décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni sous la présidence de Madame Annick CRESSSENS, Présidente de l'EPTB Isère (Etablissement Public Territorial du Bassin versant de l'Isère).

Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Excusé / Présent / suppléé par le délégué suppléant
Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise	Didier FAVRE	
Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie	François RIEU	Présent en visioconférence
Syndicat du Pays de Maurienne	Jacques ARNOUX	Présent en visioconférence
Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arly	Umberto DIMASTROMATTEO	Présent en visioconférence
Conseil Départemental de la Savoie	Annick CRESSSENS	Présente
Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère	Gilles STRAPPAZZON	Présent
Grenoble Alpes Métropole	Laura SIEFERT	Présente en visioconférence
Conseil Départemental de l'Isère	Christophe REVIL	Présent
Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo	Nathalie NIESON	Excusée, pouvoir donné à M. BOUVIER
ARCHE Agglo	Jean-Paul VALLES	Excusée, pouvoir donné à M. BOUVIER
Syndicat intercommunal d'aménagement du bassin de l'Herbasse	Jean-Marie LABLANQUI	
Conseil Départemental de la Drôme	David BOUVIER	Présent en visioconférence
Communauté de Communes du Briançonnais	Corinne CHANFRAY	
Syndicat Mixte CLEDA	Laurent DAUMARK	Présent en visioconférence
Conseil Départemental des Hautes-Alpes	Eric PEYTHIEU	

Autres personnes présentes :

Nicolas PERRIN (Grenoble Alpes Métropole), Séverine DECROO en visioconférence (Syndicat Pays de Maurienne), Thibaud BOISSY en visioconférence (Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie), Nathalie LESAFFRE en visioconférence (Département de la Drôme).

EPTB Isère : Jean-Charles Français, Zoé Reverdy, Bertrand Munier, Sylvain Gonin, Leïla Franitch.

COMITE SYNDICAL DU 18 DÉCEMBRE 2025

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente expose aux membres du Comité syndical ce qui suit.

A travers ce débat d'orientation budgétaire, il s'agit de présenter les orientations budgétaires de l'EPTB Isère pour 2026, seconde année d'exercice.

Contexte économique et financier

Le contexte économique et financier en France est caractérisé par un déficit public marqué en 2025. Le Projet de loi de finances 2026 reste à préciser, il devrait viser à maîtriser le déficit public et des efforts d'économies budgétaires pourraient être demandés aux collectivités locales tout comme aux entreprises, particuliers, ministères et opérateurs d'Etat.

Cette situation impacte les membres de l'EPTB Isère soit directement pour les Départements et les Intercommunalités (EPCI à fiscalité propre), soit indirectement pour les syndicats.

Orientations budgétaires

L'EPTB Isère a été créé à compter du 1^{er} janvier 2025. Ce nouvel établissement n'a pas vocation à porter des investissements au regard de ses missions statutaires (animation, coordination, conseils, études). Ainsi le budget de l'EPTB Isère restera centré sur la section de Fonctionnement d'autant plus que les moyens matériels de l'EPTB (locaux, mobiliers, voitures) font l'objet d'une convention de moyens mis à disposition par le syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère (SYMBHI). Cependant l'EPTB pourra être amené à réaliser ponctuellement quelques dépenses d'investissement.

Fonctionnement

➤ **Dépenses**

Les dépenses de fonctionnement de l'année 2026 correspondront aux dépenses de personnels et aux indemnités des élus, au remboursement des moyens matériels et administratifs mis à disposition par le SYMBHI, à divers frais de fonctionnement de la structure, et aux frais d'études prévus en 2026.

Concernant les frais de personnel, ils seront répartis entre les salaires de la cheffe de projet grand cycle de l'eau embauchée depuis le 1^{er} septembre 2025 et les remboursements des deux agents mis disposition chacun à hauteur de 50% respectivement par le Département de l'Isère (poste de Directeur de l'EPTB Isère _ mi-temps) et de la Savoie (poste de chargé de mission _ mi-temps) et des indemnités de stage éventuelles. Les missions de ces trois agents pour l'année 2026 feront l'objet d'une demande de financement auprès de l'Agence de l'eau dans les conditions du 12^{ème} programme de l'Agence de l'eau. Le taux de financement des missions éligibles aux aides de l'Agence de l'eau est de 70%.

Le montant global prévisionnel des frais de personnel est évalué à 175 000€, y compris les indemnités des élus (évaluées à 5000€).

Concernant les moyens matériels (locaux, informatique, véhicules) et administratifs (gestion RH, budget, marchés, secrétariat), ils seront mis à disposition par le SYMBHI, contre remboursement, via une convention de moyens. Le montant prévisionnel est évalué à environ 40 000€ pour 2026 auquel s'ajoute le montant 2025 (24 000€) qui n'a pas pu être versé avant la clôture budgétaire.

Les frais d'études 2026 (142 000€) correspondront notamment aux dépenses de l'étude structurelle sur la ressource en eau sur le bassin versant de l'Isère (107 000€) dont le marché avec EDF (67000€ TTC) ainsi qu'aux autres dépenses rattachées à cette étude. Une enveloppe de 40000€ est en effet prévue pour des compléments d'étude sur la partie prospective et des prestations de vulgarisation de l'étude.

Une autre enveloppe de 35 000€ est prévue pour construire :

- une vision globale de la qualité de la ressource sur le bassin versant, à la suite des échanges sur cette thématique en comité de concertation du 12 novembre ;
- un état des lieux du transport solide sur le bassin versant.

Le montant total prévisionnel des dépenses 2026 s'élève à 392 000€.

COMITE SYNDICAL DU 18 DÉCEMBRE 2025**➤ Recettes**

Les recettes de fonctionnement de l'année 2026 correspondront aux contributions des membres, aux subventions de l'Agence de l'eau et de l'Etat et au report de l'excédent 2025.

Le report d'excédent 2025 prévisionnel est important (210 000€) en raison des modalités de remboursement des agents mis à disposition (versement en année n+1 sur la base d'un état liquidatif émis par chacun des deux Départements concernés) et du démarrage des prestations de l'étude structurelle (marché EDF) début 2026. Ce report d'excédent est également lié à la mise en place d'une trésorerie et d'un fond de roulement suffisants.

Les contributions des membres de l'EPTB pour l'année 2026 sont évaluées à 120 000€ (la répartition de ce montant sera faite au prorata du nombre de voix comme le prévoit l'article 13 des statuts). Cette contribution est nettement en dessous de la cible fixée lors de la phase de création de l'EPTB Isère (cible des contributions : 200 000€/an) en raison principalement du report d'excédent qui est très élevé cette année. Il est attendu à partir de 2027 que les contributions des membres soient recalées à 200 000€/an.

Les recettes 2026 incluent les subventions de l'Agence de l'eau et de l'Etat dédiées :

1. aux missions des agents de l'EPTB Isère de l'année 2026 (aide Agence eau exclusivement);
2. à l'étude structurelle sur la ressource en eau sur le bassin versant de l'Isère (aide Etat et aide Agence de l'eau).

Le montant global de ces subventions est évalué à 60 000€.

Le montant total prévisionnel des recettes 2026 s'élève ainsi à 392 000€.

Informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette

L'EPTB n'a d'aucune dette.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité de prendre acte de ces orientations budgétaires pour l'EPTB Isère pour 2026.

Fait à Grenoble, le 18 décembre 2025.

Extrait certifié conforme,
La Présidente



Annick CRESSENS